

PESSAC
PISTE CYCLABLE
MARCHE N° 10211 U
LOT n°2
Avenant n° 1



ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n°, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

Et

Monsieur Luc Gaudillere, Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la société Fayat entreprise TP ayant son siège social avenue du Général de Gaulle BP 160, 33502 Libourne, immatriculée à l'INSEE sous le n° SIRET 343 241 550

Il a été convenu ce qui suit :

Les travaux d'aménagement d'une liaison cyclable entre le domaine universitaire et la limite de commune de Cestas par marché 10211U à la société Fayat TP pour un montant de 179 951,10 € HT.

La consistance technique du lot n°2 porte sur la réalisation d'un passage inférieur sous l'avenue de Saige afin d'assurer une continuité de la piste cyclable sur la tranche reliant le domaine universitaire à l'avenue du Pontet.

Au cours du chantier sur cette opération d'ouvrage d'art, il est apparu comme indispensable de réaliser des prestations complémentaires en vue, notamment, d'améliorer la sécurité de l'ouvrage et de sécuriser les cheminements des usagers.

En conséquence, les travaux dévolus à la société Fayat doivent faire l'objet de plusieurs adaptations nécessitant la rédaction d'un avenant n°1.

1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions des quantités figurant au détail estimatif du marché 10211U, les prix nouveaux liés aux évolutions du projet ainsi que la prolongation du délai d'exécution.

2 – CONTENU DE L'AVENANT

L'avenant n°1 porte sur les points suivants exposés en objet.

2.1 – Les évolutions des quantités

L'optimisation de certains postes par rapport à notre plan d'exécution liée aux contraintes du terrain et aux solutions techniques apportées lors de la phase chantier (la longueur de

l'ouvrage, les chambres Inolia, les garde-corps, et les murs de soutènement empilable,...) génère une économie du marché à hauteur de 32 097,42 € HT.

2.2 – Les prix nouveaux

Par contre afin de mieux prendre en compte la sécurité de l'ouvrage (par une meilleure répartition des efforts entre l'ouvrage d'art et le remblai contigu supportant la voirie de l'avenue de Saige) et celle des usagers pendant et après les travaux, il a été nécessaire que le maître d'œuvre et l'entreprise élaborent et négocient les prix nouveaux suivants :

- Mise en place réservation pour éclairage dans l'ouvrage (PN1)
- Réalisation de contre corniches et de longrines sur l'ouvrage pour mise en place garde corps et corniches (PN2, PN3)
- Contraintes de déviation des véhicules et des piétons pendant l'opération des 72 heures (PN4, PN6) prévu au CCTP
- Mise en place de dalles de transition au dessus de l'ouvrage afin de répartir les efforts (PN5).

Le montant total de ces prix nouveaux s'élève à 40 903,00 € HT suivant le tableau ci-dessous et détaillé dans le bordereau des prix unitaires supplémentaires joint en annexe :

N°	Prestations	U	Qté	P.U.	Total
PN1	MISE EN PLACE RESERVATION POUR ECLAIRAGE	ft	1	550,00	550,00
PN2	REALISATION DE CONTRE CORNICHES	m	9,5	360,00	3 420,00
PN3	REALISATION DE LONGRINES POUR GARDE CORPS	m	9,5	279,00	2 650,50
PN4	MISE EN PLACE D'UNE DEVIATION SUR 72 HEURES	ft	1	5 700,00	5 700,00
PN5	FOURNITURE ET POSE DE DALLE DE TRANSITION	u	2	10 245,00	20 490,00
PN6	REALISATION D'UN CHEMINEMENT PROVISOIRE	m2	325	24,90	8 092,50

3 – MONTANT DE L'AVENANT N°1

Le montant de l'avenant s'élève à 8 805,58 € HT soit une augmentation de 4,9%.

	Montant en € HT
Evolutions des quantités	-32 097,42
Travaux supplémentaires	40 903,00
Montant de l'avenant	8 805,58

Le détail estimatif, joint en annexe, annule et remplace le précédent.

4 – MONTANT GLOBAL DU MARCHE 10211 U

Le montant du marché est ainsi porté à 188 756,68 € HT soit 225 752,99 € TTC.

5- DELAI D'EXECUTION

Le démarrage du chantier est intervenu le 05 Mars 2012 pour un délai contractuel de 3 mois. Ce délai devra être prolongé de 21 jours pour la réalisation des prestations complémentaires précisées ci-dessus (2.2 – les prix nouveaux).

Le délai passe donc de 3 mois à 3 mois et 21 jours.

6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées

Fait à Bordeaux, Le 27/6/2012

Le titulaire

le Président de la Communauté Urbaine de
Bordeaux

FAYAT ENTREPRISE T.P.
B.P. n° 160 « Certe »
33502 LIBOURNE CEDEX
Téléphone : 05 57 55 32 90
Télécopie : 05 57 55 32 99

ANNEXE 1

DETAIL ESTIMATIF LOT 2

DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	U	Qté marché	Qté prévue	P.U.	Coût.H.T. prévu
1	PANNEAU D'IDENTIFICATION DE CHANTIER	u	2	2,00	450,00	900,00
2	CONSTAT D'HUISSIER DES EXTERIEURS	ft	1	1,00	600,00	600,00
3	DECAPAGE DE TERRAIN	m2	150	163,00	0,50	81,50
4	TERRASSEMENT MECANIQUE AVEC EVACUATION	m3	500	914,00	5,20	4752,80
5	TERRASSEMENT MECANIQUE SANS EVACUATION	m3	800	1170,00	2,70	3159,00
6	TERRASSEMENT A LA MAIN	m3	5	11,00	41,10	452,10
7	DEMOLITION BETON ARME	m3	5	8,00	53,30	426,40
8	MISE EN OEUVRE DE DEBLAIS EN REMBLAIS	m3	800	1170,00	17,80	20826,00
9	REMBLAIS	m3	200	200,00	33,40	6680,00
10	DECOUPE DE STRUCTURE DE CHAUSSEE	m2	100	15,00	12,10	181,50
11	SCIAGE DE LA COUCHE DE ROULEMENT	m	12	15,00	8,70	130,50
12	FRAISAGE CHAUSSEE	m2	100	150,00	8,70	1305,00
13	BORDURE T3	m	35	36,00	25,30	910,80
14	CANIVEAUX BETON COULE EN PLACE	m	35	36,00	15,60	561,60
15	GRAVE NON TRAITEE TYPE B/TROTTOIR	m3	12	12,00	65,00	780,00
16	GRAVE NON TRAITEE TYPE B/CHAUSSEE	m3	40	75,00	52,00	3900,00
17	E.M.E.	m3	12	20,00	172,60	3452,00
18	BETON BITUMINEUX MODULE ELEVE	m2	300	160,00	9,21	1473,60
19	BETON BITUMINEUX POUR TROTTOIR	m2	60	155,00	10,20	1581,00
20	FOUILLE EN TRANCHEE POUR RESEAUX	m	20	40,00	11,00	440,00
21	FOURNITURE ET POSE D'UNE GAINÉ POLYETHYLENE HAUTE D	m	40	60,00	4,60	276,00
22	FOURNITURE ET POSE DE CABLETTE CUIVRE SECTION 25 mm²	m	40	20,00	7,50	150,00
23	FOURNITURE ET POSE DE GAINES Ø 42-45 PVC	m	120	100,00	2,70	270,00
24	FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD TYPE L2T OU ½ L4T GAR	u	2	0,00	531,50	0,00
25	ETUDES D'EXECUTION	ft	1	1,00	16500,00	16500,00
26	BÉTON DE PROPRIÉTÉ	m2	60	61,00	15,30	933,30
27	CADRE PREFABRIQUE 4x3	m	14	12,78	3411,00	43592,58
28	ETANCHÉITÉ	m2	60	83,00	25,40	2108,20
29	REPÈRES DE NIVELLEMENT	u	6	6,00	39,00	234,00
30	TRAITEMENT DE SURFACE PAR PRODUIT ANTI-GRAFFITI ET AN	m2	550	290,00	10,00	2900,00
31	MURS DE SOUTÈNEMENT PREFABRIQUE (EN L OU EN T)	m2	280	212,00	123,90	26266,80
32	MURS DE SOUTÈNEMENT EMPILABLES	m2	180	0,00	138,90	0,00
33	GARDE-CORPS	m	30	10,00	202,90	2029,00
						147 833,89

PN1	MISE EN PLACE RESERVATION POUR ECLAIRAGE	ft	0	1	550	550,00
PN2	REALISATION DE CONTRE CORNICHES	m	0	9,5	360	3420,00
PN3	REALISATION DE LONGRINES POUR GARDE CORPS	m	0	9,5	279	2650,50
PN4	MISE EN PLACE D'UNE DEVIATION SUR 72 HEURES	ft	0	1	5700	5700,00
PN5	FOURNITURE ET POSE DE DALLE DE TRANSITION	u	0	2	10245	20490,00
PN6	REALISATION D'UN CHEMINEMENT PROVISOIRE	m2	0	325	24,9	8092,50
						montant hors marché 40903,00

montant hors taxes 188756,68
TVA 19.6% 36996,31

montant TTC 225752,99

montant marché HT hors TVA 215221,62

montant avenant TTC 10531,47

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES SUPPLEMENTAIRES

(B.P.U.)

PESSAC

**Aménagement d'une piste cyclable entre le Domaine Universitaire et la commune de Cestas
Section Domaine universitaire - Le Pontet-**

LOT N° 2 : PASSAGE INFÉRIEUR

MAITRE DE L'OUVRAGE : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
DIRECTION TERRITORIALE SUD
15 AVENUE LEONARD DE VINCI
33600 PESSAC

CONDUCTEUR D'OPERATION: COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
DIRECTION TERRITORIALE SUD
SERVICE DEVELOPPEMENT LOCAL

MAITRE D'OEUVRE : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
DIRECTION TERRITORIALE SUD
SERVICE MAITRISE D'OEUVRE

ARTICLE 1 - BORDEREAU DES PRIX APPLICABLES -

Le bordereau des prix applicables au présent marché est celui établi par la Communauté Urbaine de Bordeaux, assorti du rabais ou majoration inscrit sur l'acte d'engagement par l'entrepreneur.

Chacun des prix définis ci-après s'entend pour des parties d'ouvrages construits conformément aux prescriptions du présent cahier, ou des documents visés par celui-ci, à l'aide de matériaux définis et acceptés préalablement par le directeur des travaux, sans que cette acceptation minore toutefois la responsabilité de l'entrepreneur qui demeure entière.

Il tient compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévues explicitement ou non, dans les pièces constituant le marché et notamment de tous les aléas pouvant résulter du caractère particulier de ces travaux.

Ces prix comprennent notamment :

- le bénéfice ainsi que tous les droits, impôts divers et les frais généraux de l'entrepreneur,
- les frais de main d'œuvre et frais afférents (charges sociales, indemnités de toute nature, primes, frais de déplacement et de transport, heures supplémentaires,...)
- les frais d'outillage et de matériel,
- les frais d'installation de chantier, l'amenée et le repli de matériel balisage et signalisation du chantier,
- les frais de fourniture de matériaux et matières consommables,
- les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux, des pistes d'accès pour approvisionnement et exécution,
- les frais d'indemnisation des dommages causés aux tiers par l'entrepreneur,
- les frais pour les ouvrages temporaires directement nécessaires au chantier, tels que clôture, signalisation, baraque de chantier, éclairage, matériel de tirage, etc. ainsi que les conséquences onéreuses des mesures d'hygiène ou de sécurité prescrites ou à prescrire à l'occasion de l'exécution des travaux seront à la charge de l'entrepreneur,
- les frais de contrôle technique pour visa des plans,
- les frais d'études de tous les documents d'exécution.

ARTICLE 2 - DEFINITION DES PRIX -

PRIX N° 34 - Mise en place de réservations pour éclairage y compris fourreaux -

Ce prix rémunère la réalisation de réservations dans 6 des 8 cadres de l'ouvrage et comprend : Deux gaines d'un diamètre de 40 mm, dans le béton, au niveau de chaque réservation de chaque côté (gauche et droit), avec respect des rayons de courbure. Ces gaines doivent ressortir en bas du cadre, et doivent être reliées entre chaque réservation. Les dimensions de ces réservations doivent permettre la pose d'un boîtier d'encastrement avec comme ouverture 230 x230mm. Toutes les extrémités de gaines devront être aiguillées et obturées par un bouchon plastique adapté au diamètre de la gaine. La fourniture et la mise en place de bouchons sont à la charge du titulaire du marché.

Ce prix s'applique au forfait.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
le forfait : Cinq cent cinquante euros.	550,00 € HT

PRIX N° 35 - Réalisation de contre corniches -

Ce prix rémunère la réalisation de contre corniche.
Le prix comprend :

- les coffrages pour parement fins
- les armatures pour les longrines
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton conformément au CCTP
- les sujétions relatives à la limitation de la fissuration du béton sous l'action du retrait thermique
- les réservations de toutes sortes
- les sujétions de bétonnage dues aux ancrages des supports de dispositifs de retenue

Il tient compte des dispositions à prendre afin d'assurer l'enrobage correct des armatures.

La quantité rémunérée est issue des plans d'exécution et des notes de calcul visés par le Maître d'œuvre.

Ce prix s'applique au mètre.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
le mètre : Trois cent soixante euros.	360,00 € HT

PRIX N° 36 – Réalisation de longrines pour garde-corps -

Ce prix rémunère la réalisation de longrines pour garde-corps.

Le prix comprend :

- les coffrages pour parement fins
- les armatures pour les longrines
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton conformément au CCTP
- les sujétions relatives à la limitation de la fissuration du béton sous l'action du retrait thermique
- les réservations de toutes sortes
- les sujétions de bétonnage dues aux ancrages des supports de dispositifs de retenue

Ces longrines auront comme dimension : 0,30 m de largeur et 0,29 à 0,62 m de hauteur et seront de la longueur de l'ouvrage.

Il tient compte des dispositions à prendre afin d'assurer l'enrobage correct des armatures.

La quantité rémunérée est issue des plans d'exécution et des notes de calcul visés par le Maître d'œuvre.

Ce prix s'applique au mètre.

<i>PRIX UNITAIRE</i> <i>(en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
le mètre : Deux cent soixante dix neuf euros.	279,00 € HT

PRIX N° 37 – Mise en place d'une déviation sur 72 heures -

Ce prix rémunère la mise en place d'une déviation sur 72 heures, comprenant la fourniture des plans de déviation de circulation et de protection du chantier, la fourniture des panneaux, dispositifs de signalisation, de déviation de circulation et de protection du chantier, l'amenée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, l'entretien permanent y compris pendant les arrêts ou suspensions du chantier quelles qu'en soient les causes, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit et le repliement en fin de chantier des dispositifs de signalisation temporaire du chantier ou de déviation de la circulation.

Ce prix s'applique au forfait.

<i>PRIX UNITAIRE</i> <i>(en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
le forfait : Cinq mille sept cent euros.	5700,00 € HT

PRIX N° 38 – Fourniture et pose de dalles de transition -

Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de dalles de transition en béton armé de dimension 3m x 8,25m.

Le prix comprend :

- Fourniture, transport et mise en œuvre de la dalle de transition
- Réserve pour scellement chimique type HIT- HY 150, sur la dalle
- Ancres de levage, avec béton ayant une résistance de 30 MPa

Il tient compte des dispositions à prendre afin d'assurer l'enrobage correct des armatures.
Le calcul des éléments de la dalle de transition doit tenir compte du ferrailage proposé par le guide du SETRA.

La quantité rémunérée est celle des dalles de transition issues des plans d'exécution visés par le Maître d'œuvre.

Ce prix s'applique à l'unité.

PRIX UNITAIRE (en lettres)	(en chiffres)
L'unité : Dix mille deux cent quarante cinq euros.	10 245,00 € HT

PRIX N° 39 – Réalisation d'un cheminement provisoire pour piétons -

Ce prix rémunère la réalisation d'un cheminement piéton lié à l'opération des 72 heures.

Ce prix comprend :

- la mise en œuvre d'une GNT B le long du cheminement accessible au PMR.
- la mise en œuvre d'un dispositif de canalisation de part et d'autre de ce cheminement, avec panneaux de déviation piétons
- l'exploitation, la surveillance, l'entretien permanent y compris pendant les arrêts ou suspensions du chantier quelles qu'en soient les causes, le remplacement s'il y a lieu
- le repliement en fin d'intervention des dispositifs de signalisation temporaire.
- le nettoyage du terrain à l'identique

Ce prix s'applique au mètre carré.

PRIX UNITAIRE (en lettres)	(en chiffres)
le mètre carré : Vingt quatre euros et quatre vingt dix centimes.	24,90 € HT

Dressé par DT Sud Service Maîtrise d'Oeuvre

L'Ingénieur,

Lu et accepté

à Floirac le 11/05/2012

FAYAT ENTREPRISE T.P.
Rue Richelieu / BP 40114
33271 FLOIRAC CEDEX
Téléphone : 05.56.21.02.00
Fax : 05.56.21.02.49